



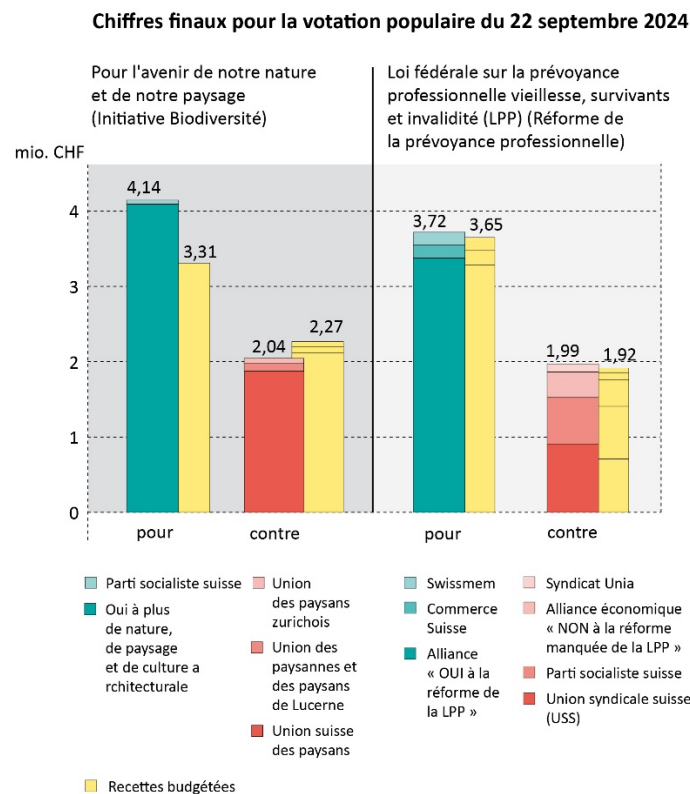
Date : 06.12.2024

WEBNEWS

Transparence du financement de la vie politique : montants définitifs des recettes concernant les campagnes pour les votations fédérales du 22 septembre 2024

Le 22 septembre 2024, deux objets ont été soumis au vote. Les personnes et sociétés de personnes menant une campagne dont les dépenses dépassent 50 000 francs doivent déclarer leur financement. Le Contrôle fédéral des finances (CDF) publie systématiquement les chiffres annoncés [dans le registre électronique](#), 75 jours après le scrutin.

Au total, les montants définitifs des recettes déclarées relatives aux deux objets soumis à votation s'élèvent à 11,89 millions francs. Ils sont donc supérieurs de 7 % aux recettes budgétisées qui ont été publiées 30 jours avant la date du scrutin.



Sur les 13 campagnes annoncées, le CDF en a vérifié 6. Les contrôles ont porté sur 84 % de l'ensemble des recettes, toutes campagnes confondues. La liste des acteurs politiques ayant fait l'objet d'un contrôle a été [mise à jour](#). Le CDF n'est pas autorisé à communiquer des informations sur le résultat des contrôles réalisés.

Les acteurs politiques sont responsables de l'exactitude des données publiées.